

Prise de position

Covid-19: prendre la formation professionnelle au sérieux

I. Exigences de l'usam

Plus grande organisation faïtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays. La plus grande organisation faïtière de l'économie suisse s'engage sans répit pour l'aménagement d'un environnement économique et politique favorable au développement des petites et moyennes entreprises. Les questions de formation et en particulier la promotion d'une formation professionnelle forte font partie des thèmes prioritaires de l'usam. À ce titre, l'usam formule les exigences suivantes:

- **Dans la formation professionnelle initiale, les écoles professionnelles et les centres de cours interentreprises restent ouverts, afin que les connaissances pratiques puissent être transmises en présentiel et que les procédures de qualification (examens de fin d'apprentissage et examens partiels) puissent être organisées normalement.**
- **Dans la formation professionnelle supérieure, les cours préparatoires et les examens, axés sur la pratique, sont mis en œuvre conformément aux règlements des organismes responsables.**
- **Le processus de choix professionnel est encouragé. L'organisation de journées découverte, de bourses des places d'apprentissage et de salons des métiers, également dans de nouveaux formats, est soutenue.**

II. Contexte

Le 16 mars 2020, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a décidé que plus aucune école ne pouvait dispenser d'enseignement en présentiel, qu'il fallait passer à l'enseignement à distance ou à domicile et qu'il ne fallait plus faire aucun examen. Pour la formation professionnelle, cela aurait signifié que les quelque 70 000 apprentis n'auraient pu effectuer aucune procédure de qualification (examens de fin d'apprentissage) au cours de leur dernière année de formation et qu'ils auraient donc obtenu un CFC sur la base des notes d'expérience – notes quasi inexistantes en apprentissage. Sur le marché du travail, le CFC 2020 aurait été estampillé «diplôme Covid-19», sans valeur, car les examens de fin d'apprentissage attestent l'employabilité et non pas uniquement les résultats scolaires pour passer au degré supérieur. Comme la formation professionnelle est réglementée au niveau fédéral et que l'économie participe aux décisions, en tant que troisième partenaire de la formation professionnelle aux côtés des cantons et de la Confédération, cela a pu être évité. En avril 2020, le Conseil fédéral a institué une Task Force «Perspectives Apprentissage 2020» au sein de laquelle les partenaires sociaux participent aussi aux décisions. Grâce à la Task Force, environ 80% des quelque 230 professions concernées ont pu organiser des examens pratiques. Il faut qu'il puisse en être ainsi en 2021 également.

Les fermetures d'entreprises laissent craindre, par ailleurs, que les places d'apprentissage proposées soient trop peu nombreuses. Cela n'a pas été le cas, mais d'autres problèmes sont apparus. À l'école obligatoire, le processus de choix professionnel a été interrompu parce que l'orientation professionnelle n'a pas eu lieu à distance et que les salons des métiers et autres événements n'ont pas pu se tenir non plus. En outre, les jeunes ont été moins nombreux à chercher une place d'apprentissage, sans doute déstabilisés par les informations peu encourageantes diffusées par les médias. Un programme de promotion a été spécialement mis en place au sein de la Task Force afin de permettre le lancement de projets visant à soutenir des formats de remplacement, que ce soit en faveur de l'orientation professionnelle ou de branches particulièrement touchées par la crise.

III. Champs d'action

1. Soutenir les organisations du monde du travail

Les organisations du monde du travail OrTra responsables de la formation et des examens doivent pouvoir continuer de soutenir – et le cas échéant être elles-mêmes soutenues pour pouvoir le faire – leurs entreprises membres pour que celles-ci puissent former les apprentis. Si la formation en entreprise est limitée, des formats tenant compte des spécificités de la branche concernée, tels que des semaines pratiques dans des centres de cours interentreprises, doivent être rendus possibles et soutenus financièrement.

2. Permettre les travaux pratiques dans les écoles professionnelles et les centres CIE

Même si les cantons interdisent l'enseignement en présentiel au niveau du secondaire II, l'enseignement en présentiel doit rester possible pour la formation pratique dans les écoles professionnelles et les centres de cours interentreprises. Ces établissements de formation doivent donc rester ouverts.

3. Organiser les procédures de qualification et des examens partiels

Le certificat de capacité est obtenu à la fin de l'apprentissage par une procédure de qualification. Il atteste l'employabilité de son titulaire et indique au futur employeur les connaissances et compétences professionnelles que possède la personne. Les notes d'expérience acquises durant l'apprentissage, pour autant que ces notes soient prévues dans le domaine pratique, ne sont pas suffisantes. Les examens de fin d'apprentissage ainsi que les examens partiels éventuels doivent donc absolument avoir lieu. En tant que formation générale approfondie, la maturité professionnelle fait partie intégrante de la formation professionnelle et n'appartient pas à la filière gymnasiale purement scolaire; la maturité professionnelle doit par conséquent elle aussi faire l'objet d'examens.

4. Ne pas oublier l'importance de la formation professionnelle supérieure et de ses diplômes

L'économie a besoin d'une main-d'œuvre qualifiée et bien formée. La formation professionnelle supérieure – avec les examens professionnels et professionnels supérieurs et les diplômes des écoles supérieures – est en l'occurrence la voie royale. Les cours préparatoires pratiques et les filières d'études notamment doivent donc être absolument maintenus lorsque l'enseignement à distance se révèle impossible. De même, les examens doivent avoir lieu et ne pas simplement être reportés. En temps de crise, le système du financement axé sur la personne, qui exige un préfinancement, peut engendrer des problèmes; il faut donc à court terme trouver d'autres solutions afin de garantir qu'un maximum de personnes continuent de suivre une formation professionnelle supérieure.

5. Encourager l'orientation professionnelle

La suppression des salons des métiers, des journées découverte, des bourses des places d'apprentissage, etc., a rendu le processus de choix professionnel beaucoup plus difficile. Il convient de soutenir les efforts visant à compenser l'absence de ces différentes possibilités, d'encourager l'échange d'expériences entre les différents acteurs et de permettre la mise en place de formats de remplacement.

6. Organiser les examens de maturité gymnasiale

Dans les écoles offrant une formation générale (écoles de maturité gymnasiale, écoles de culture générale), l'enseignement à distance est possible. Il faut donc accélérer sans délai la formation des enseignants. Et éviter que les hautes écoles doivent ultérieurement combler les lacunes des volées concernées; pour cela, il faut absolument organiser des examens finaux. Il convient aussi de promouvoir davantage l'apprentissage autodirigé.

IV. Conclusion

La formation professionnelle initiale et la formation professionnelle supérieure doivent être dispensées normalement dans toutes les professions et sur tous les lieux de formation (entreprise, école, cours interentreprises). C'est la seule manière de garantir l'employabilité impérativement nécessaire des diplômés.

État: 13 janvier 2021

Responsable du dossier

Christine Davatz, vice-directrice

Tél. 031 380 14 23, mél. c.davatz@sgv-usam.ch